

ES 08-2022-26A : crédit de réalisation de CHF 2'728'000.- TTC pour l'aménagement de la route de Pré-Marais et de la place de Saint-Mathieu

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 18 septembre 2018,
- Vu le rapport de la commission « Economie et Sécurité – ES » du 23 mai 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration – FA » du 3 juin 2022,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui, 1 non et 3 abstentions (22 votants)

1. De réaliser les travaux d'aménagement de la route de Pré-Marais et de la place de Saint-Mathieu.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'728'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la fin des travaux, estimée à fin 2023.
5. De prendre acte que le FIE financera la création d'équipement à hauteur de maximum 75% au m², soit environ CHF 976'777.50.-.
6. De prendre acte que le FIDU financera la création d'espace public à hauteur de CHF 50/m², soit environ CHF 81'650.-.

HISTORIQUE – EXPOSE DES MOTIFS

Pour le futur quartier de Saint-Mathieu, la conception de l'aménagement des espaces publics liés au Plan Localisé de Quartier (ci-après PLQ) n° 30'020 est en cours. Ce quartier mixte et compact sera doté d'un maillage d'espaces publics et ouverts. Il prévoit en effet la création de nouvelles centralités de quartier, reliées entre elles par un réseau de voies de déplacement destiné aux piétons et aux modes doux. Le maillage contribuera à la qualité du cadre de vie des nouveaux habitants comme à celui des riverains actuels. Il permettra surtout la connexion et l'intégration de ces nouveaux espaces habités avec le village de Bernex.

Le 16 mai 2017, la demande de crédit pour l'étude de l'avant-projet de ces espaces publics avait été votée. Cet avant-projet, présenté en Commission Aménagement et Infrastructures début 2018, a ensuite fait l'objet d'une demande de crédit d'étude qui a été votée le 18 septembre 2018.

Il s'agit maintenant d'enchaîner avec l'étape de réalisation afin de suivre, de manière coordonnée, la mise en œuvre des différentes opérations engagées par les opérateurs privés conformément au PLQ. La phase de réalisation des travaux doit être lancée avant l'automne 2022 de manière à respecter l'objectif d'accueillir les premiers habitants dans les meilleures conditions à l'été 2023.

Le projet des espaces publics propose une organisation de deux entités spatiales entre le futur boulevard de Chancy au sud du site et la route de Pré-Marais au nord :

- la route de Pré-Marais, depuis la Route de Chancy jusqu'au carrefour du chemin des Suzettes
- la place de Pré-Marais.

Trois enjeux majeurs sont à souligner :

- 1- Aménagement pour une future route apaisée pour toutes les mobilités (zone 30) ;
- 2- Cohérence entre les aménagements publics et les aménagements privés au cœur de l'îlot ;
- 3- Mise à disposition d'un espace de convivialité pour les habitants du quartier.

Contrairement à l'avant-projet, les zones du Parvis de St-Mathieu, de la place des Marronniers, du mail de St-Mathieu et de la Promenade des Suzettes ne sont pas concernées par ce crédit. Le parvis de St-Mathieu et la place des Marronniers seront étudiés une fois le lot D lancé. Le mail du Décanat et la promenade des Suzettes sont traités dans les aménagements en partenariat public/privés.

Prestations

L'ensemble des prestations correspond au règlement SIA 103 : concernant les prestations et les honoraires des ingénieurs.

A ce stade du projet, il s'agit de réaliser les phases SIA 51, 52, 53 correspondant à l'élaboration du projet d'exécution de l'ouvrage, l'exécution de l'ouvrage et la mise en service.

Travaux

L'ensemble des travaux de réaménagement sont prévus, à savoir les revêtements de la route, de la place, l'éclairage public, la mise en place de pergolas, l'adaptation du réseau d'assainissement, les plantations, la signalisation horizontale et verticale, la création d'un point de collecte des déchets et le mobilier urbain.

Le revêtement de la route est prévu en phono-absorbant sur le tronçon depuis la Route de Chancy jusqu'au chemin des Rouettes. Sur le tronçon qui s'étend depuis le chemin des Rouettes au bâtiment du CRI (service du feu), la surface de la route sera de couleur différente. Une résine sera posée pour tendre à une pigmentation similaire au revêtement de la place et créer ainsi une extension de celle-ci vers le nord.

De nombreux arbres accompagnés de bancs seront plantés pour amener de l'ombre et ainsi prévenir les îlots de chaleur et donner une ambiance plus conviviale.

Trois pergolas y seront construites. Les deux centrales seront à dispositions des habitants. Celle de droite doit accueillir le local à poussettes des familles de la crèche.

Pour compenser la différence de niveau entre la route et les immeubles, deux « vagues » animeront cette surface ; une sorte de marche qui se fondera dans le terrain.

Sur le haut de la Route de Pré-Marais, il n'y a pas de plantations prévues. En effet, à court terme, un arrêt de bus devrait y être implanté.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous demandons de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif